

OFFICE DE TOURISME GRANVILLE

TERRE ET MER

COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS VERBAL – SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2024

Le Comité de Direction de l'EPIC, Office de Tourisme Granville Terre et Mer, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Granville, le mardi 5 novembre 2024 à 18h10, sous la Présidence de Mme LE JOSSIC.

Présents en qualité de titulaire : Mme FAGNEN Gaëlle (arrivée à 19h), Mr PEYRE Michel, Mme LE JOSSIC Annaïg, Mme HERSENT Catherine, Mme GRANDET Florence, Mme BABILONI Eloïse, Mr PICARD Yoan, Mr BELGHAZI Rodolphe, Mr CLERAUX Sylvain et Mme RICHART Brigitte.

Présents en qualité de suppléant participant au vote : Mr JULIENNE Jean-Marc en remplacement de Mr SORRE Stéphane, Mr LERQUIER Rémi en remplacement de Mr BRIERE Alain, Mme JULIEN-FARCIS Sophie en remplacement de Mr PAYEN Jean-Paul, Mr MANSOUR Miloud en remplacement de Mme MARGUERITE-BARBEITO Françoise, Mme GASSON Carine en remplacement de Mr BENA Olivier.

Présents en qualité de suppléant ne participant pas au vote : Mr HULINE Marc.

Absents titulaires excusés : Mr SORRE Stéphane Mr BRIERE Alain, Mr NAVARRET Alain, Mme COUPEL-BEAUFILS Valérie, Mr PAYEN Jean-Paul, Mme MARGUERITE-BARBEITO Françoise, Mr BENA Olivier, Mr BAILLEUL Hugo, et Mr BETTON Pierre.

Absents suppléants excusés : Mme MIGNOT Laurence, Mr DESQUESNES Philippe, Mr DURIER Jérémy, Mme GOJJAT Florence, Mr LETENNEUR Philippe, Mr LECUREUIL Daniel, Mme GATE Sylvie, Mr MARTIN Sylvain, Mr GIRON Cédric, Mr SOUDRY Thierry, Mme BEGUIER Estelle et Mr LEFRANÇOIS Ludovic.

Date de convocation : 29 octobre 2024.

Le nombre de membres en exercice étant de 14 à 18h, les membres présents forment la majorité ; et à 19h, le nombre de membres en exercice est de 15 avec l'arrivée de Mme FAGNEN Gaëlle.

Secrétaire de séance : Mme GASSON Carine.

La Présidente, Mme LE JOSSIC, ouvre la séance à 18h10 avec 14 membres présents dont 14 votants.

En attendant les dernières arrivées, la Directrice présente **le programme des rencontres des acteurs du tourisme** qui auront lieu le mardi 26 novembre prochain à la Faisanderie de Saint-Pair sur mer. Les présents pourront participer à 2 ateliers puis au cocktail dînatoire préparé par le lycée hôtelier Marland qui clôturera la journée. Pour répondre à Mme GRANDET, la Directrice indique qu'un retour à la fin des ateliers sera intégré, le déroulement étant en cours de finalisation. La Présidente remercie particulièrement Charlotte, référente, pour le travail accompli. Déjà 80 inscrits sont enregistrés alors que les invitations arrivent à peine dans les Boîtes à lettres.

A la suite du vote à l'unanimité du schéma touristique le 10 octobre dernier, impliquant une adaptation des missions de l'OTI, **la Convention d'objectifs entre l'OTI et GTM** doit être renouvelée. Celle-ci sera soumise au vote du conseil communautaire en décembre. Mr JULIENNE souligne que les missions de l'OTI sont aussi liées à la taille grandissante des OTI, c'est donc un besoin de faire évoluer les métiers et les missions des OT en général. La Présidente ajoute que l'évolution des missions et des compétences en ingénierie du personnel de l'OTI est nécessaire pour la mise en œuvre du schéma et implique ventilation du budget. La Directrice souligne le fait que Rachel DELAUNAY ayant changé de service vers le service mobilité, l'OTI reprend l'animation de Villages Patrimoine pour le compte de GTM, et plus largement la mission d'ingénierie touristique globale en lien avec les services de GTM. Mr PICARD regrette de ne pas avoir pu prendre connaissance du document en amont pour pouvoir interagir. La convention étant encore à valider côté GTM, cela était compliqué d'adresser le support avant la réunion, mais important pour autant d'informer les Membres du Comité de Direction de ses orientations.

La Présidente présente ensuite **la délibération du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 en soulignant le caractère exceptionnel d'une réserve liée au vote du budget GTM reporté à février 2025**. Aussi, les dépenses potentiellement engagées en début d'année envisagées au Budget Supplémentaire ne pourront être engagées avant cette validation ainsi que le vote du Budget supplémentaire en mars. Il est rappelé en effet que comme tous les ans, le ROB fait état du résultat 2024 pressenti sans lequel la continuité des

missions confiées à l'OTI ne peut être assurée notamment en matière de promotion, événementiels et animation des pros.

L'évolution des recettes de fonctionnement est présentée : celle-ci est très liée à l'évolution de la taxe de séjour ces dernières années. Du fait du récent vote par le conseil communautaire d'une augmentation de ses montants à compter du 1^{er} janvier 2025, le montant collectable en 2025 est à 1 000 050 € à nuitées équivalentes à 2023.

Pour répondre à Mr BELGHAZI, les 10 000 € prévus en moins sur le budget Boutique, viennent de la non-rédition de topoguides en 2025.

La Directrice présente aussi le budget M4 pour voir l'incidence potentielle de ces orientations.

Délibération n°2024-21

Rapport d'orientations budgétaires 2025

Avant le vote du budget primitif programmé en décembre, les élus du Comité de direction sont invités à discuter des orientations budgétaires pour le projet de budget de l'année 2025. Ce rapport d'orientation budgétaire donne les grandes lignes de l'usage des sections de fonctionnement et d'investissement. Ce débat doit se dérouler dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et intervenir avant le 15 novembre.

 <p>Granville Terre & Mer Office de Tourisme</p>	<p>Office de Tourisme Granville Terre et Mer Rapport d'orientation budgétaire Comité de direction du 5 novembre 2024</p>
---	---

Après adoption du nouveau schéma d'équilibre voté le 10 octobre en Conseil communautaire, 2025 devrait confirmer les virages amorcés pour la mise en œuvre du schéma, avec une montée en compétence élargie de l'équipe de l'Office de tourisme GTM pour assurer les ambitions en matière d'ingénierie et d'hospitalité territoriale.

Pas de gros nouveaux projets donc mais une re ventilation du budget pour permettre cette montée en compétence et aborder de nouveaux sujets de structuration de l'offre comme le handicap, la culture, le sport et bien-être.

Le montant global du budget primitif en fonctionnement est envisagé à **1 591 414€** contre 1 424 700 € en 2024, et 50 686€ en investissement.

66 % des recettes proviennent de la taxe de séjour (contre 54.20% en 2024), révisées à la hausse en raison des nouveaux tarifs votés fin 2024.

8.2 % des recettes propres sont issues de la vente de produits de la boutique, de la billetterie et des visites guidées.

La part de la subvention d'équilibre serait alors de 25.8% en 2025 (contre 37.3% en 2024 et 41,3 % en 2023).

Conformément à la règle, le présent budget primitif présenté ne prendra pas en compte le résultat cumulé 2024. Il sera sincère et permettra de maintenir le minimum de fonctionnement de l'OTI. Pour autant, le déploiement du schéma et le maintien du volume d'actions pertinentes au regard de celui-ci ne pourra se faire que sous condition d'un résultat minimum cumulé 2024 estimé à date à 135 000 €, et du vote du budget en concordance par le Conseil communautaire au cours du premier trimestre 2025. L'anticipation de la réaffectation de ce budget supplémentaire est ainsi intégrée à ce rapport afin d'éclairer la prise de décision sous forme d'actions conditionnées.

1. LES RECETTES

Les recettes sont composées de diverses sources.

En plus de la taxe de séjour et de la subvention d'équilibre, les recettes de l'OTI se divisent en :

- Recettes conventionnées pour compte de tiers
- Recettes propres

Auxquelles s'ajoutera le résultat de l'année précédente, sans lequel l'ensemble du plan d'actions tel que prévu par la stratégie ne peut être réalisé. (Estimé à 135 000 € pour 2024 à date)

1.1 Les ventes de prestations de services et marchandises : 130 000 € (vs 124 700 en 2024)

➤ Prestation de services : 109 000 € dont billetterie 91 500 € (vs 105 200 € dont 87 200€)

Les prestations de service intègrent les visites guidées, la billetterie, le référencement des chambres, et les ventes publicitaires.

Les visites guidées représentent environ 6 000 € de recettes, en augmentation constante. En 2025, le chiffre est réévalué au regard d'un estimatif trop prudent en 2024. L'arrivée du guide conférencier Dominic Farrell fin 2023 a permis de doubler le prévisionnel de 2024. (3000€ prévus vs 6000€ réalisés).

Le chiffre d'affaires sur la billetterie est très tributaire de la météo. Il a ainsi été impacté pour les traversées vers Chausey avec de nombreux remboursements à effectuer sur les mois de juillet et août, quand bien même les traversées vers les îles Anglo-Normandes gérées par Manche lies Express ont bien repris, permettent d'assurer un résultat plutôt stable. Aussi, pour 2025, en confiance avec la météo, il est préconisé d'augmenter le chiffre d'affaires de la billetterie (+4.9%).

Le service de référencement des hébergements est estimé à 3 500 € contre 6 000 € en 2024, compte tenu de la mise en place du règlement d'usage sur Granville, et la suppression de l'abattement fiscal de 71% moins incitatifs au classement (même si les négociations en cours dans le cadre du Projet de loi des finances pourraient y être plus favorables).

La vente de « visibilité augmentée » dans les outils de l'OTI est révisée, en légère diminution 8 000 € (vs 9000€ en 2024) car cette proposition sur le site internet n'a pas l'effet escompté.

➤ Ventes de marchandises : 21 000 € (vs 19 500 €)

Dans la partie recettes propres, on comptabilise également les recettes issues de la vente de produits de la boutique de l'office de Tourisme, en augmentation par rapport aux autres années avec une proposition de produits boutique élargie, toujours plus en adéquation avec nos valeurs.

En 2025, les produits boutique, dont les topoguides désormais réalisés par l'Office de Tourisme pourraient représenter une recette de 21 000 €, en hausse par rapport à 2024 (+7.7%) compte tenu de la boutique qui continue de se développer.

1.2 La taxe de séjour : 1 050 000 € (vs 800 000 €)

En 2024, malgré une météo défavorable, la taxe de séjour devrait avoisiner les 825 000€ avec un volume de nuitées plutôt stable, et des opérateurs de revente plus enclins à appliquer la règle.

Pour 2025, en accord avec le service financier de l'EPCI, compte tenu du vote de nouveaux tarifs par le conseil communautaire en soutien du schéma, il est préconisé d'augmenter le montant de versement de la taxe de séjour à hauteur de 1 050 000 € représentant ainsi 66^e du budget de l'Office de Tourisme.

1.3 La dotation de la Communauté de communes : 410 000 € (vs 500 000 €)

Les recettes prévisionnelles propres de l'Office de Tourisme pour l'année 2025 se monteraient ainsi à 1 180 000 € composées de :

- 1 050 000 € de taxe de séjour
- 21 000 € de ventes de marchandises
- 91 500 € de billetterie
- 17 500 € de prestation de service avec les visites guidées (6000€), le classement des hébergements (3 500 €), les encarts de visibilité augmenté (8000 €)

Soit 74,1% de recettes directes vs 62.70 % en 2024 et 58,40 % en 2023.

La subvention d'équilibre de la Communauté de communes viendrait ainsi abonder le budget à hauteur de **410 000€ soit 25.8 %**, permettant de maintenir un budget de fonctionnement minimum pour l'OTI, étant entendu que certaines actions ne pourront être mises en œuvre pour la bonne poursuite de celles-ci en phase avec les ambitions du schéma, que sous condition d'une réaffectation de résultat au printemps.

A noter qu'au regard du contexte actuel impactant les collectivités, le vote du budget de Granville Terre et

Mer vient d'être reporté au premier trimestre.

2. LES DEPENSES

Le montant des dépenses de fonctionnement pour le budget primitif se porte à 1 591 414 € dont 450 728€ au chapitre 011 et 1 088 999 € au chapitre 012, 1 000€ au chapitre 67 et 50 6876 de dotations aux amortissements. Ce budget permet d'assurer à minima le fonctionnement de l'OTI et amorcer la mise en œuvre du schéma d'équilibre du tourisme.

Toutefois pour assurer la dynamique amorcée ces dernières années jalonnant le schéma voté, la réaffectation du résultat sera nécessaire, telle que stipulé ci-après.

A noter que pour assurer un minimum de mise en œuvre du schéma et couvrir les charges fixes de fonctionnement des bureaux notamment, des réaffectations budgétaires sont d'ores et déjà proposées. L'enjeu du nouveau schéma réside essentiellement dans la capacité de l'OTI et des services de la collectivité à accompagner la structuration de l'offre, et intégrer les habitants, les besoins en ingénierie augmentent encore quand bien même ils avaient déjà été amorcés ces dernières années avec en perspective des évolutions potentielles de postes passant à terme de l'échelon 1.3 à 2.4 de la grille de la convention collective.

Cette ingénierie pèse de façon conséquente mais légitime donc dans l'évolution de la masse salariale projetée sur plusieurs années. Ainsi dès 2025, il s'agit de +4.8%. Un plan d'évolution de carrières a ainsi été opéré jusque 2030. A noter aussi l'intégration d'une réévaluation salariale de la Direction à l'issue des contrats en CDD pour un CDI.

2.1 Chapitre 011 : des dépenses ajustées : 450 728 € (vs. 413 622 €)

Depuis 5 ans, des efforts de rationalisation des dépenses ont été opérés dans ce chapitre sur les coûts fixes pour optimiser les actions de promotion notamment.

Confortés par les ajustements opérés dans le traitement de la demande, en lien avec sa politique durable et la démarche RSE enclenchée par l'OTI, les efforts sont maintenus sur les consommables, affranchissements, et frais fixes ce qui permet d'absorber au mieux les augmentations de coûts.

Ainsi, le chapitre 011 (charges de gestion courantes) est estimé à 450 728 €, en première instance, en hausse par rapport à 2024. Cette hausse est toutefois expliquée par les coûts, d'énergie qui ne cessent d'augmenter, et surtout le renfort d'une agence de presse (+ 15 000 €) pour venir en soutien de la chargée de presse au profil junior embauchée en octobre 2024 (compte 60402, prestation de service), permettant d'optimiser le chapitre 012.

L'approche analytique suivante permet de mesurer les évolutions de ces dépenses préconisées :

2.1.1 Des actions d'ingénierie confirmées (btb et observation) 47 600€ (vs 30 010 €)

En termes d'accompagnement vers les acteurs (professionnels, collectivités, commerçants) l'action poursuit son intensification en interne en matière d'ingénierie avec de nouveaux sujets comme ceux du handicap et du social (5 000 €), de la culture, du sport- bien-être, de l'hospitalité territorialisée et création de produits, avec une évolution du temps dédié croissant et réaffectations des missions en interne.

L'observation est amplifiée (+ 4 000 €) avec de nouveaux outils à soutenir comme la mesure de la satisfaction client à Chausey dans le cadre de la charte mise en place, ou encore la contribution à une grande enquête clients en Normandie qui livrera ses résultats en 2026.

Pour autant, des actions de communication majeures comme les Rencontres Pros (15 000 €) sont conditionnées par le résultat 2024.

Une mission de promotion maîtrisée et réorientée vers les habitants : 137 981 € (vs 140 400 €)

Après 4 années de campagnes répétées pour la Destination visant à conquérir de nouvelles clientèles sur le marché français et étaler la saison, tout en maintenant l'engagement en proximité, l'OTI réoriente ses actions à destination de publics plus en affinité, locaux, avec des leviers qu'il maîtrise comme le owned et earned media (moyens propres et moyens acquis) comme les relations presse (accentuées en proximité, et

réduites à 1/2 ETP), l'événementiel, le print et l'animation des communautés.

L'enveloppe campagne toutefois est à nouveau conditionnée par le résultat de l'exercice 2024 et n'est pas intégrée au 66 000 € ainsi que la production de contenus (15 000 €), les opérations événementielles (23 500 €) ou encore la perspective de nouveaux outils papiers pour les habitants notamment (15 000 €).

En effet, au regard des moyens allouables, il convient donc de continuer à s'attacher à mobiliser les influenceurs au maximum (presse, blogueurs, instagramer, habitants, ambassadeurs, collectivités, commerçants...) s'intégrer dans les dynamiques régionales ou départementales quand cela est en phase avec nos propres cibles, et mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans une dynamique d'attractivité équilibrée globale.

Pour gagner en lisibilité notamment en proximité, il conviendra de poursuivre des relations presse performantes, encore plus segmentées en local. Les dépenses de ce service sont revues à la hausse (+ 15 000 €) en raison d'un contrat de prestation de service renouvelé avec l'agence de presse pour venir soutenir notre chargée de presse junior dans sa montée en compétence.

2.1.2 La mission d'accueil poursuit son rythme : 102 800 € (vs 108 300 €)

L'OTI a repositionné depuis longtemps sa mission en matière d'accueil du visiteur pour optimiser la relation personnalisée avec celui qui pousse les portes d'un Office du Tourisme et élargir l'accueil bien au-delà des murs des bureaux d'information.

Pour cela, l'OTI a réinventé les systèmes d'accueil en dehors des bureaux et se « muscle » sur les sujets de sensibilisation qui deviennent de vrais enjeux notamment au moment des grandes marées.

Pour ceux qui entrent encore, les services s'étoffent avec la proposition de casiers de consignes permettant l'obtention du label accueil vélo et une boutique qui s'étoffe pour une valorisation des producteurs accrue.

L'offre de visite a vu naître des visites guidées « Pinceaux et Fourchettes » en 2023 puis « Saveurs et Créateurs » en 2024, valorisant les savoir-faire, et sera à nouveau enrichie en 2025, avec de nouvelles missions en matière de Patrimoine et de culture au sein de l'équipe OTI pour rendre cette offre plus lisible et visible, et potentiellement des projets de valorisation des Patrimoines conditionnés pour un résultat allant au-delà de notre prévisionnel à date.

2.1.3 Maintien des dépenses courantes optimisées et de la qualité : 126 370 € + 5 177 € (vs 108 737 € + 5 177 €)

Les dépenses courantes couvrent les frais liés aux abonnements (téléphonie, web, wifi gratuit) des 4 sites ainsi que les loyers immobiliers, la maintenance de matériel tels que photocopieurs, logiciels métiers, les frais informatiques, les frais postaux, les fournitures, les frais de déplacement, les assurances, les adhésions et cotisations à divers organismes, etc. L'optimisation de ces dépenses est continue depuis ces 4 dernières années malgré des augmentations de coûts non maîtrisables (mutualisations informatiques).

En 2025, les efforts de réductions des dépenses continuent d'autant qu'ils soutiennent à part entière la stratégie en matière de durable et l'engagement de l'OTI dans une démarche RSE. Depuis plusieurs années maintenant, l'OTI se mobilise pour être exemplaire notamment dans sa consommation de consommables, avec la mise en place d'une démarche interne et sa participation aux démarches régionales et départementales, faisant partie du groupe des OT pionniers en matière de RSE, et intègre la dimension de bien-être au travail d'ailleurs évaluée pour la deuxième fois cette année avec la mise en place d'un questionnaire QVT.

Soucieux de la qualité et ses engagement l'OTI intègre également toujours les dépenses liées aux certificats et suivis qualité (5 177 €).

Chapitre 012 : ajuster les charges de personnel aux évolutions des missions ingénierie de l'OTI : 1 088 999 € (vs 1 039 000 €)

L'OTI assurant petit à petit sa mutation, les nouvelles missions assurées par le personnel confortent le besoin d'une masse salariale adaptée : elle a été revue plus individuellement, pour que les indices des salariés

correspondent à l'évolution des missions actuelles, au regard de la convention collective du tourisme, et de l'évolution des métiers dans les Offices de Tourisme.

Ce processus est en cours seulement. Cette évolution mérite des adaptations au fil des ans et est confortée pour la mise en place du nouveau schéma d'équilibre.

En 2025, plusieurs mouvements sont à prendre en compte pour faire suite à la montée en compétence de certains salariés.

L'expérience d'accueil d'un stagiaire longue durée, ayant été à nouveau concluante en 2024, est reprovionnée sur le BP. (+ 2 650 €)

La formation restant importante dans cette mutation, une enveloppe de 15 000 € est maintenue, optimisée grâce aux prises en charge en lien avec l'OPCO en charge des structures du tourisme, qui finance une grande partie des formations des équipes.

Les formations collectives, les MOOC et les participations aux colloques, seront à nouveau privilégiées pour poursuivre l'acculturation collective aux nouvelles tendances et permettre quelques formations individuelles nécessaires à ces évolutions, qui par effet ricochets accroissent l'enveloppe dédiée aux déplacements hors territoire.

L'ensemble des dépenses du chapitre 012 se porte ainsi à 1 088 999 €, budget en hausse par rapport à 2024 (+ 4,8%), expliquée par la revalorisation de plusieurs salariés et de la Direction.

2.3 L'investissement : 50 687 €

Ces dernières années ont vu la réalisation de nombreux investissements, liés principalement au nouveaux locaux, l'acquisition du Tuktuk, la digitalisation des outils (écrans, GTMOOC) et la création d'un nouveau site web.

Tout comme 2023 et 2024, l'OTI n'envisage donc pas de faire des investissements sauf l'éventuel rachat de matériel informatique vieillissant repris par la DSN en 2025, ou de vélos électriques pour ses déplacements en proximité.

CONCLUSION

En résumé, les grandes masses budgétaires à retenir pour le BP 2025 sont :

RECETTES		DEPENSES	
Billetterie	91 500 €	Charges fixes de fonctionnement	450 728 €
Vente de prestations OTI	17 500 €	Charges de personnel	1 088 999 €
Vente de marchandises	21 000 €	Titres antérieurs à rembourser	1 500 €
Taxe de séjour	1 050 000 €	Dotations aux amortissements	50 687 €
Subvention G.T.M.	410 000 €		
TOTAL Section de fonctionnement	1 591 414 €	TOTAL Section de fonctionnement	1 591 414 €

Amortissements Logiciel	27 510 €	Logiciel	10 000 €
Amortissements Transport	5 719 €	Transport	18 773 €
Amortissements Matériel	14 112 €	Matériel de bureau et informatique	10 500 €
Amortissements Mobilier	3 346 €	Mobilier	10 000 €
		Subventions d'investissement	1 414 €
TOTAL Section de d'investissement	50 687€	TOTAL Section de d'investissement	50 687 €

◀ **Le BP 2025 s'équilibre donc en recettes et dépenses pour un montant total en section fonctionnement de 1 591 414 € et en section investissement de 50 687 €.**

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de direction, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE de la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire et du débat lié dans les deux**

mois qui précèdent le vote du Budget Primitif 2025

Les membres du Comité de Direction sont ensuite informés **des décisions prises en bureau**. En 2024, la **mission Presse** a été confiée à un cabinet extérieur à la suite du départ d'Audrey PEIGNEY, avec un relais stagiaire pendant 6 mois : coût total Presse en 2024, 81 250 €. En 2025, l'emploi à 50% d'une junior (montée en compétences) et l'agence presse en accompagnement totaliseront un budget de 74 750 €. Pour répondre à Mme RICHART, la personne à 50% sur cette mission Presse est aussi celle qui sera sur le demi-poste Sport et Bien-être pour répondre aux besoins du Schéma.

La Directrice communique ensuite le **bilan mitigé de The Game Terre et Mer**. Mr MANSOUR souligne que le rapport qualité-prix du prestataire précédent reste imbattable. Aussi même si le bilan reste favorable notamment en termes d'appropriation du territoire (environ 70% ne connaissent pas le site du château de Chanteloup) et d'image, le retour sur investissement de l'évènement et le risque lié au prestataire ont invité le bureau à décider de ne pas poursuivre l'organisation de The Game Terre et Mer en espérant que le concept sera à nouveau proposé dans les années à venir par des prestataires que l'OTI soutiendra en promotion. Un nouvel évènement en phase avec le Schéma pourrait être imaginé dès 2025 selon BS.

Pour répondre à Mme GASSON, les participants touristes purs sont peu nombreux. 30 % des joueurs ont participé pour la première fois. S'il n'y a pas de reprenneur pour The Game Terre et Mer, cet évènement n'existera plus.

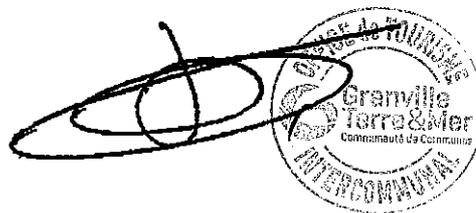
Fin 19h30

**Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture et Publication
Le 06/11/2024**



**La Présidente de l'EPIC
Annaïg LE JOSSIC**

**Fait et délibéré à Granville,
Le 06/11/2024**



**Le secrétaire de séance
Carine GASSON**

